

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Décision du 18 avril 2014 portant autorisation d'ouverture d'un centre d'examen au Cameroun pour l'organisation de deux concours d'admission à l'École nationale supérieure maritime au titre de l'année 2014

NOR : DEVT1408515S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu le décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 modifié portant création de l'École nationale supérieure maritime ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2003 modifié relatif à l'admission en formation d'officier chef de quart machine de la filière professionnelle machine de la marine marchande ;
Vu l'arrêté du 24 janvier 2011 modifié relatif au concours d'entrée au cursus de formation permettant d'accéder au brevet de capitaine de 1^{re} classe de la navigation maritime à l'École nationale supérieure maritime ;
Vu l'arrêté du 8 mars 2011 modifié relatif au cursus de formation permettant d'accéder au brevet de capitaine de 1^{re} classe de la navigation maritime ;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 relatif à l'organisation des examens, des concours et à l'obtention des titres et diplômes de formation professionnelle maritime ;
Vu l'arrêté du 25 février 2014 relatif aux modalités d'organisation au titre de l'année 2014 des concours d'admission en filière professionnelle machine et en formation d'ingénieurs de l'École nationale supérieure maritime ;
Vu l'accord de l'Institut français du Cameroun, antenne de Douala, en date du 4 avril 2014,

Décide :

Article 1^{er}

Un centre d'examen en vue de l'organisation des concours pour l'admission en filière professionnelle machine et en formation d'ingénieurs de l'École nationale supérieure maritime est ouvert à l'ambassade de France au Cameroun. Les épreuves écrites se dérouleront les 19 et 20 mai 2014 à l'Institut français du Cameroun, antenne de Douala.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 18 avril 2014.

Pour la ministre et par délégation :
*Le sous-directeur des gens de mer
et de l'enseignement maritime,*
Y. BÉCOURN